

Newsletter mai 2009

Ci-dessous le compte rendu du dernier CCET du 13 mai 2009

- *Intervention de plusieurs syndicats, dont l'UNSA, sur le contrôle des papiers des étrangers, le DG nous affirme qu'il n'existe pas d'instruction nationale sur le sujet. Par contre la vérification de l'identité pour tous les demandeurs reste la règle et ce depuis maintenant- selon C. Charpy - de très nombreuses années.*
 - *Intervention de plusieurs OS sur le suicide d'une collègue à MONTARGIS, le DG a saisi l'inspection générale sur cette triste nouvelle.*
 - *Le secrétaire du CCET nous informe de son projet de règlement intérieur transitoire.*
1. Approbation du PV du CCE ordinaire du 18 mars
 - *PV adopté à l'unanimité*
 2. Information sur l'ensemble de la politique de Pole emploi pour faire face à la situation du chômage :
 - a. Renforts d'effectifs
 - *Présentation du plan gouvernemental avec l'embauche de 1840 conseillers, dont 1000 en CDI affectés dans les sites Pôle emploi, les autres en CDD affectés sur les dispositifs CTP, CRP et gestion de l'ATPE. Le DG nous informe qu'il y a 1000 postes vacants actuellement. L'ensemble des aides aux entreprises sera géré par Pôle emploi services. Le DG convient que le problème d'un renfort d'effectifs à PE pourra se reposer en fonction de l'évolution de la situation et de l'impact du RSA. M. CHARPY confirme, suite à la question d'une OS, que PE est bel et bien un établissement public administratif "sui généré"*
 - *Suite à des dérives survenues en région, le DG s'engage à faire appliquer l'accord RH sur le recrutement des CDD de plus de 12 mois en CDI Pôle emploi, pour les autres CDD en cours actuellement, il les invite à postuler aux recrutements à venir.*
 - c. Mise en place du RSA
 - *Selon C. Charpy, difficile de mesurer complètement l'impact à venir du RSA sur PE.*
 - d. Plan de lutte gouvernemental contre le chômage (Plan jeune, apprentis...)
 - *Pas traité*
 3. Point sur la formation professionnelle des personnels de Pôle Emploi
 - *Pas traité*
 4. Conditions de mise en œuvre des accords en matière de gestion de Ressources Humaines.
 - *Renvoyé à la réunion des délégués syndicaux centraux*
 5. Devenir des accords sur les travailleurs handicapés.
 - *Pas traité*
 6. Devenir du FONGECIF et du DIF selon les statuts des personnels
 - *Renvoyé à la réunion des délégués syndicaux centraux*
 7. Diffusion et information des IRP sur les notes concernant la GRH.
 - *Renvoyé à la réunion des délégués syndicaux centraux*
 8. Information sur le positionnement du « Jour de solidarité »
 - *Renvoyé à la réunion des délégués syndicaux centraux, l'objectif pour C. CHARPY serait d'obtenir un accord OS/employeur sur cette journée*
 9. Questions diverses.
 - *Pas traité*

LES CPL Ile De France « NOUVELLE VERSION » SONT ARRIVEES !

Pour les collègues :



- Un service SIRH qui fonctionne 1 jour sur 2, en pleines vacances scolaires !
- Impossibilité d'envoyer les pièces jointes souhaitées !
- 112 postes proposés, dérisoire au vu des problèmes de sous-effectifs (0 poste placement dans l'ouest francilien !)
- Postes mal identifiés (Placement ? Indemnisation ?)

Pour les élus :

- Pas de fiche de mouvement par agent !
- Listings incomplets !
- Pas de fiche de poste !
- Pas de récapitulatif des postes !



Résultats :

Candidatures incertaines pour les agents, impossibilité pour les élus de les défendre : pas de commission !



Les élus CPL UNSA Ile de France resteront vigilants quant au respect du droit à la mobilité pour tous !

**Déclaration interprofessionnelle
CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO,
FSU, Solidaires, UNSA (27/05/09)**

L'ampleur des mobilisations du 29 janvier, 19 mars, 1er mai ont permis d'obtenir des débuts de résultats. Ceux-ci sont très insuffisants, au regard des revendications exprimées le 5 janvier 2009, et alors que la crise continue de s'aggraver. Patronat et gouvernement doivent engager négociations et

concertation sur les sujets prioritaires les plus urgents.

Le gouvernement doit mettre le « social » au centre de sa politique économique et :

- Revaloriser le SMIC, les minima sociaux, les pensions et les retraites, conditionner toute aide publique, tout allègement de cotisations sociales à des contreparties mesurables en matière d'emploi, de qualification et de rémunération,

- **Mettre en œuvre un plan ambitieux en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes,**
- **Prolonger l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droit.**
- **Donner à Pôle-Emploi les moyens nécessaires à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emplois**



- Supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires et le bouclier fiscal, mettre à contribution les stock-options au titre de la solidarité, consacrer ces ressources nouvelles au financement des mesures sociales,

- Renoncer dans les fonctions publiques aux suppressions d'emplois prévues pour 2009 et 2010, s'engager à résorber la précarité et tenir ses engagements en matière de négociations salariales. Ce sont des conditions pour des services publics de qualité qui répondent aux besoins de la population, Le patronat doit, enfin, assumer ses responsabilités et engager des négociations sur :

- Les politiques de salaires, les politiques industrielles, l'évolution de l'emploi au niveau des branches professionnelles, les rapports donneurs d'ordre - sous-traitants, pour maintenir et développer l'emploi et résorber la précarité,

- Un accès facilité pour tous au chômage partiel, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes,

- La répartition et la redistribution des richesses produites dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la réduction des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi,

- Les mesures favorables à l'emploi des jeunes permettant leur insertion sociale et professionnelle durable,

- Le respect et l'amélioration des droits syndicaux et des institutions représentatives du personnel.

Le gouvernement doit renoncer à l'extension du travail du dimanche, garantir à l'hôpital public les moyens de ses missions, développer le logement social, encadrer le prix des loyers,

L'amélioration du pouvoir d'achat des salariés en faveur de la relance par la consommation, des politiques industrielles et économiques en faveur d'un développement durable et coordonné au niveau européen sont autant de moyens pour répondre immédiatement et structurellement à la crise.